

colorchecker CLASSIC

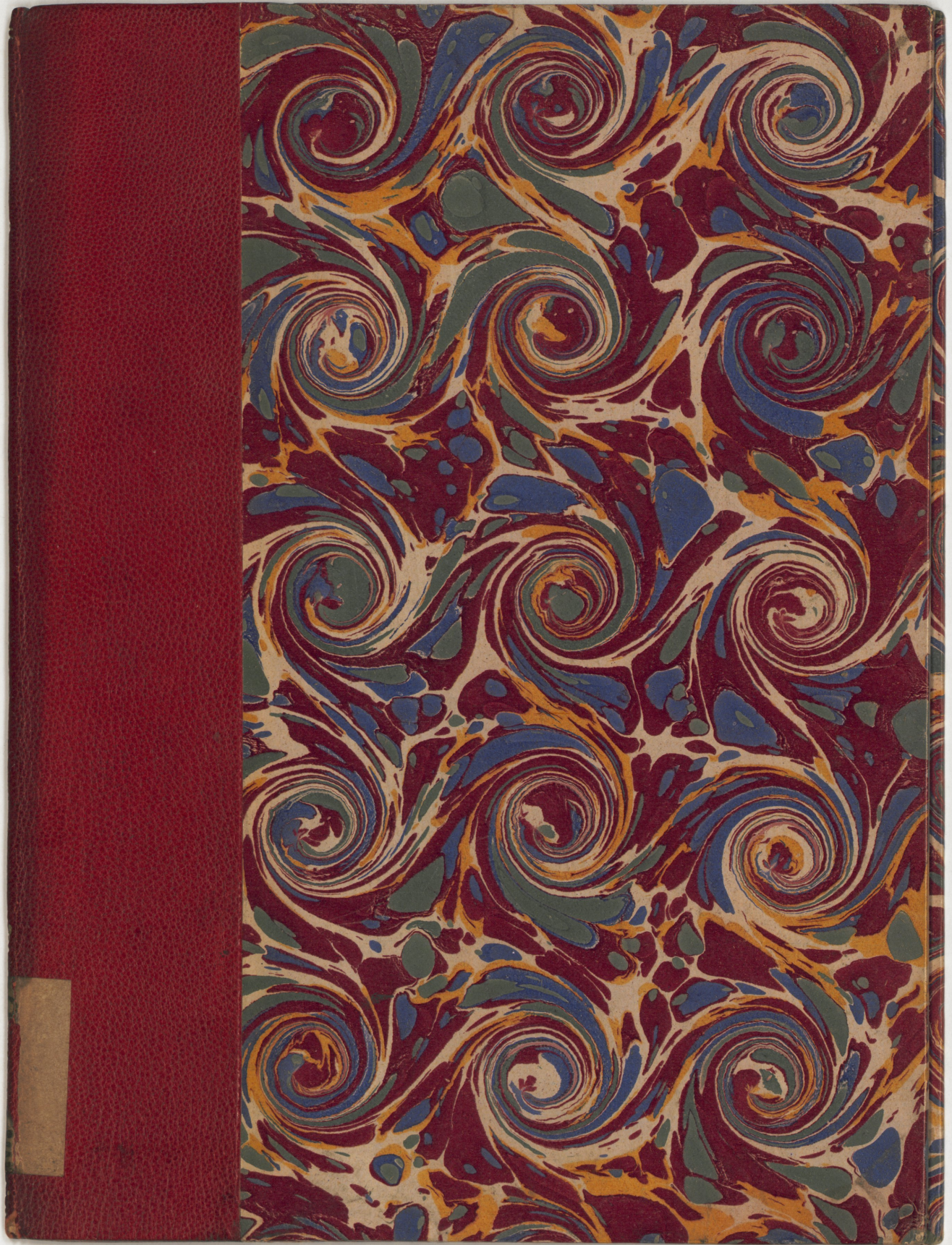


0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

x-rite

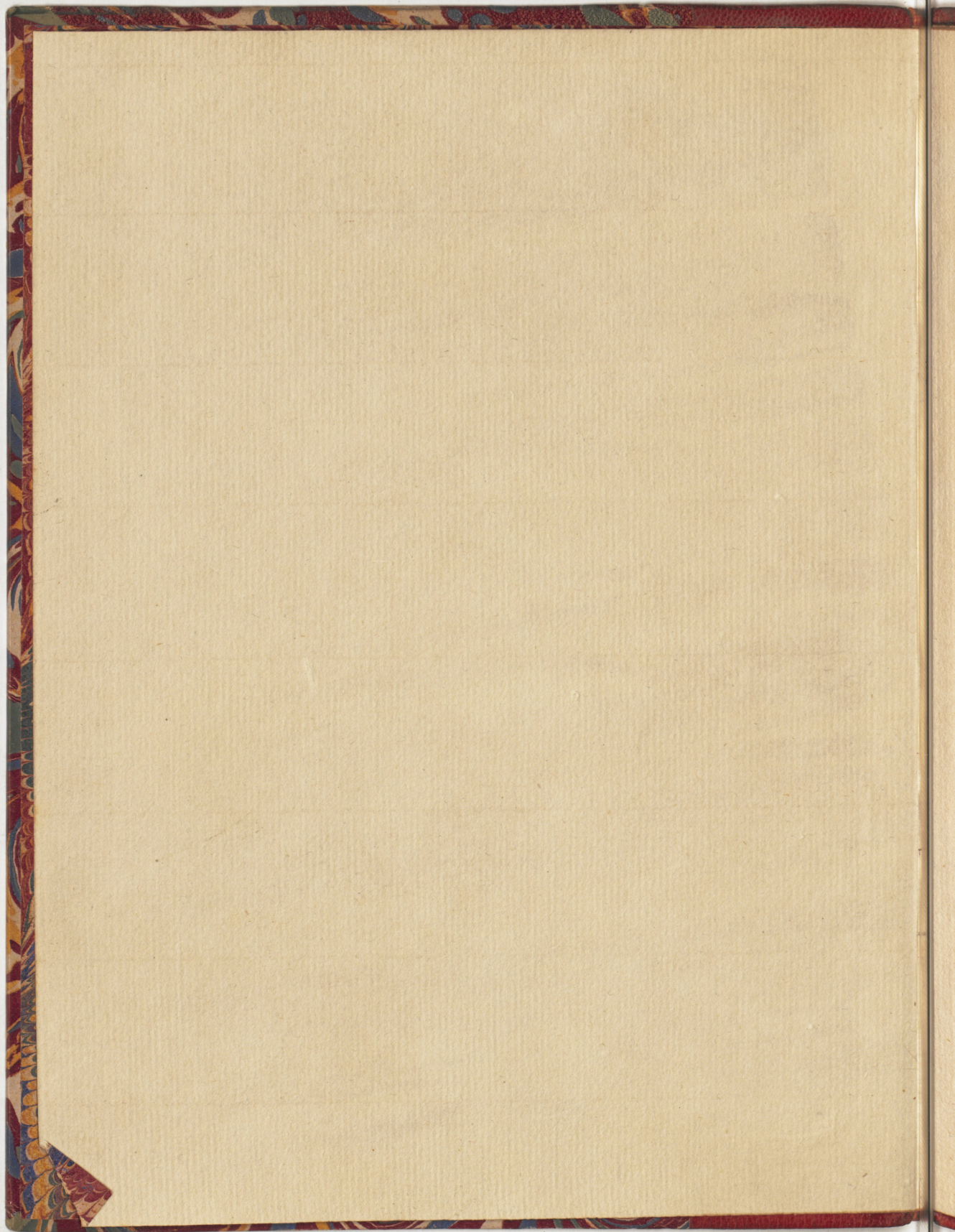
mm

WILHELM LUTHER DRUCKER M. LEIPZIG 1651

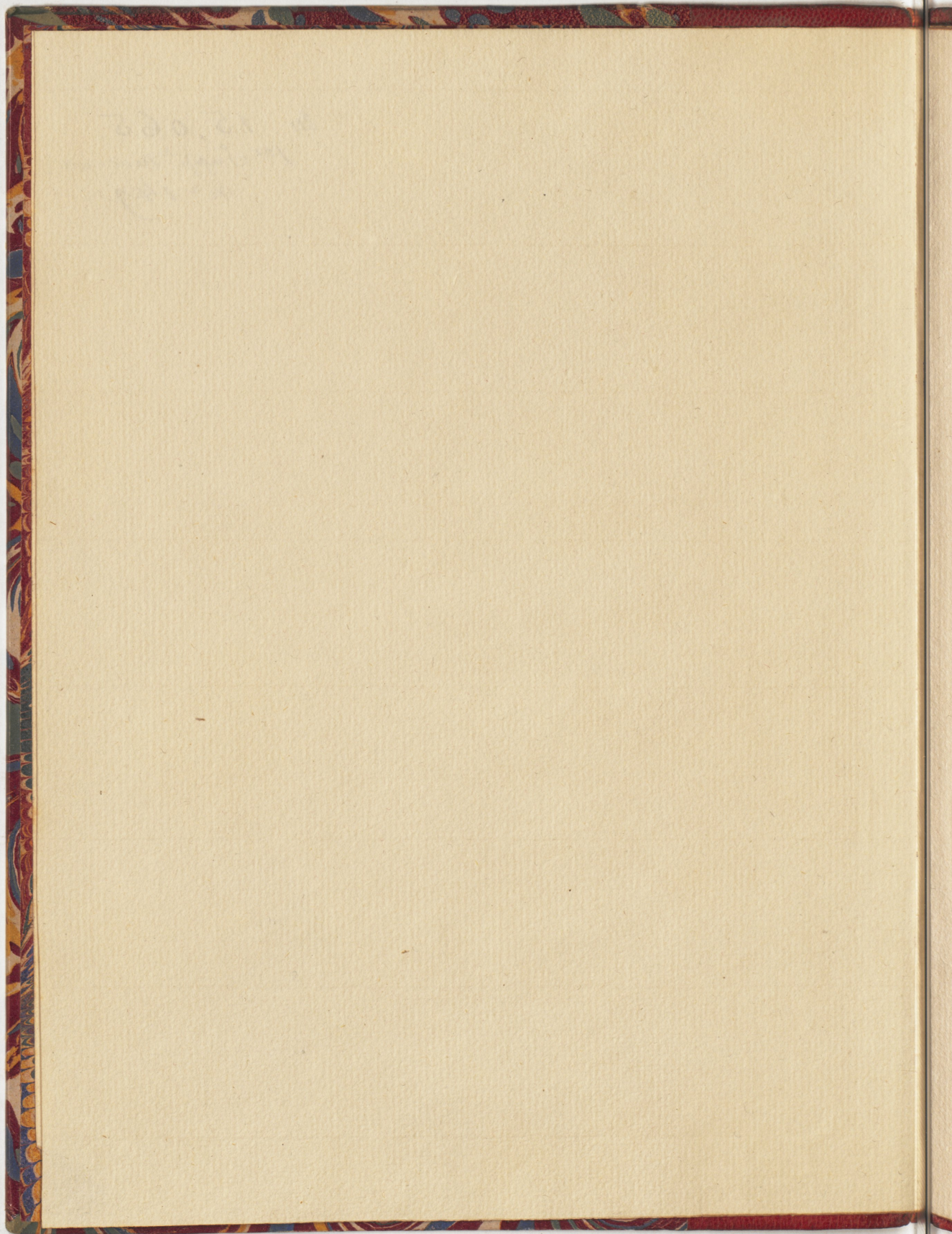








m. 15,065.
1st Supp^t Moreau,
n^o 149.



12 61

LETTRÉ
DE MONSIEVR
LE PRINCE
A SON
ALTESSE ROYALE.

SVR LE SVIET DE SA RETRAITE
de la Cour.



A PARIS,
Chez NICOLAS VIVENAY, en la
Boutique au Palais.

M. DC. LI.

33

17

21

LETTRE

DE MONSIEUR

LE PRINCE

A SON

ALTESSE ROYALE

SAINT SAINT DE SA RESIDENCE

de la Cour



A PARIS

Chez NICOLAS VIVINAY, curé

Boulevard au Palais

M. DC. LII



LETTRE DE MONSIEVR LE PRINCE
à son Altesse Royale. Sur le sujet de sa retraite
de la Cour.



ONSEIGNEVR,

Comme ie ne doute point que mes Ennemis ne donnent de mauuaises impressions à sa Majesté & au Public de mon esloignement de la Cour & de Paris; Ie me promets de la bonté de V. A. R. qui a vne parfaite connoissance de ma conduite depuis ma liberté, que vous ne refuserez pas de rendre tesmoignage à la verité, dans vne occasion qui est si importante à mon honneur & à ma reputation.

V. A. R. sçait qu'ayant non seulement donné les lettres de ressentimens que ie pouuois auoir de ma prison à ce que ie croyois deuoir au public; mais ayant fait de ma part tout ce qu'on pouuoit desirer pour faire connoistre que j'en auois mesme perdu le souuenir; neantmoins il n'y a point d'artifice que l'on n'ait pratiqué pour m'en rappeler la memoire par les nouveaux ombrages qu'on m'a donné d'une semblable entreprise.

La diuision qu'ils ont voulu mettre entre V. A. R.

& moy, a esté vn de leurs plus grands efforts, lequel n'ayant pas reüssi dans le changement qu'ils voulurent faire le Lundy Sainct dans le Conseil du Roy, sans vostre consentement & ma participation; Ils n'ont rien oublié depuis pour me decrier, & me donner les derniers soupçons; iusques à concerter les moyens de m'arrester vne seconde fois ce que joint aux froideurs que la Reine me tesmoignoit en toutes occasions m'ayant obligé de me retirer à S. Maur. Vostre Altesse Royale sçait qu'aussi-tost ie luy en donnay aduis & au Parlement, où vous me fistes l'honneur de declarer plusieurs fois, que mes deffiances estoient justes & legitimes, & vous interposastes en suite vostre autorité avec celle de cette Compagnie, pour me faire donner mes seuretez par l'esloignement des sieurs Seruient, le Tellier, & Lyonne, sans esperance de retour; & par la parole Royale dont vous me fistes l'honneur de vous rendre garant, que ie pouuois voir leurs Majestez sans aucune crainte, & que i'en receurois vn fauorable accueil. Le lendemain j'eus l'honneur de rendre mes respects au Roy & à la Reyne, mais avec si peu de satisfaction, que la froideur que l'on y fit paroistre, me donna lieu de douter que les impressions que mes Ennemis leur auoient donné de mes deportemens, ne fussent pas entierement effacez de leur esprit.

Cela me rendit retenu à ne continuer pas mes visites au Palais Royal, comme ie le desirois avec passion, & ce d'autant plus qu'au mesme moment que leurs Majestez paroissoient pour uoir à ma seureté & à celle
du

du public par l'éloignement desdits sieurs Seruient
 le Teillier, & Lyonne, elles propofoient de mettre
 en leurs places & dans les emplois les plus confide-
 rables des personnes qui m'estoient encore plus sus-
 pectes que ceux qu'on venoit d'oster par les liaisons
 qu'elles auoient avec le Cardinal Mazarin, ainsi
 que les instructions dont Ondedei estoit porteur en
 font foy, & desquelles vous auez vne parfaite connoi-
 sance.

Le fus contraint d'en tesmoigner mon méconten-
 tement qui ayant donné lieu à des discours qui me
 raxoient d'intrest particulier ie me sentis obligé
 d'en faire connoistre au parlement les veritables cau-
 ses, mesme d'en faire charger le Registre attendant
 que le temps en decouurit la verité: ce qu'il a fait
 eu fin à mon auantage.

Cette opposition iuste que vostre Altesse Royale
 appuya, ne seruit qu'à les rendre plus hardis iusques
 à me susciter sous le nom du Roy vne calomnie, que
 i'auois intelligence avec les ennemis de l'estat la-
 quelle n'ayant peu soustenir que par vne violence
 qui n'a point d'exemple, & qui estoit digne de puni-
 tion, Ils firent tout ce qu'ils purent pour eluder par
 des remises de iour à autre la reparation que i'en
 auois demandée dans l'esperance qu'ils auoient de
 gagner la Maiorité qui estoit cette conioncture fa-
 uorable qu'ils attendoient avec tant d'impatience,
 pour l'execution de leurs entteprises contre ma per-
 sonne & de leur establissement qu'ils n'auoient dif-
 feré que pour le faire avec plus de hauteur.

Et afin de me dresser vn piege ils firent enfin apres plusieurs delais, & seulement la veille de la Maiorité, resoudre la responce aux remontrance du Parlement sur le sūiet de mon accusation, & en firent expedier vne Declaration fort auantageuse en apparence, quoy qu'en effet elle ne le fust pas s'imaginant que m'ostant le pretexte que cette accusation me donnoit de ne point voir leurs Maieitez; Il faudroit ou que ie m'exposasse à leur ressentiment, ou que ie donnasse lieu par ma retraite à consommer l'establissement qu'ils meditoient-il y auoit si long-temps.

En effet, n'ayant pas iugé à propos de me presenter deuant sa Majesté, parce que ma iustification n'auoit pas encore esté publiée en sa presence comme le parlement l'auoit ordonné, & aussi que les gens de guerre & nombres de Gentils-hommes qu'on faisoit venir de toutes parts, mestant de nouveaux sūjets de deffiance, quoy que i'eusse tesmoigné à vostre Altesse Royale l'empressement que i'auois pour terminer cette affaire par vn accommodement honorable & vtile au public: mesme au sūjet des troupes qui sont sous mon nom, contre lesquelles on pressoit des ordres que vostre Altesse Royale qui en preuoyoit les consequences auoit toujours arrestez, & m'estant donné l'honneur de vous écrire de Trié ou i'estois allé visiter Monsieur de Longueville mon Beaufrere, pour obtenir de leurs Maiestés vne surseance de quelques iours de l'establissement de ces nouveaux Ministres & du licencie-

64

7

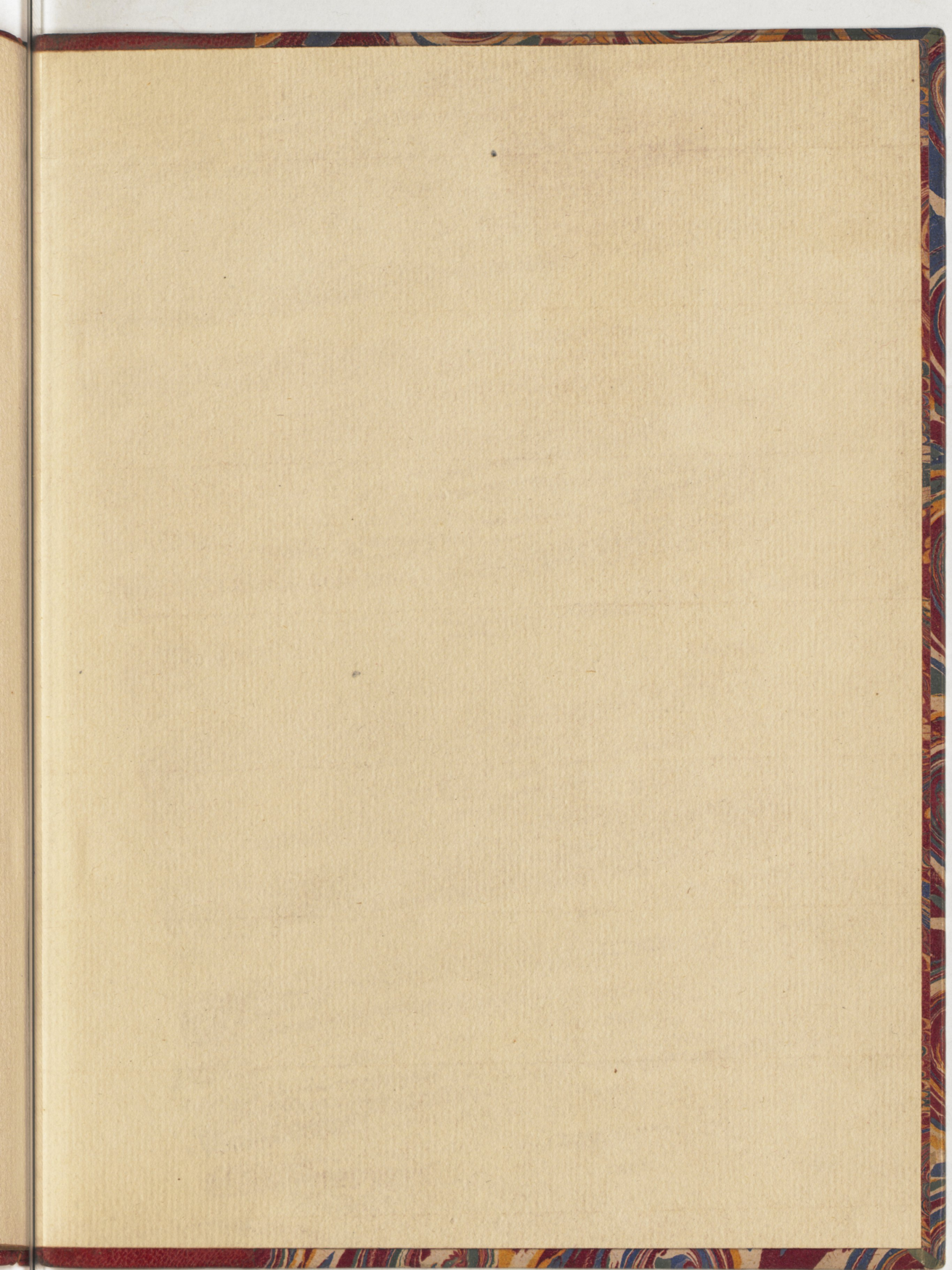
ment desdites troupes ; la Reyne ne voulut jamais accorder à vostre Alteſſe Royale les trois iours qu'elle vous demanda dans lesquels ne vous aſſurois d'executer tout ce que vous m'ordonneriez ayant remis tous mes intereſts entre vos mains.

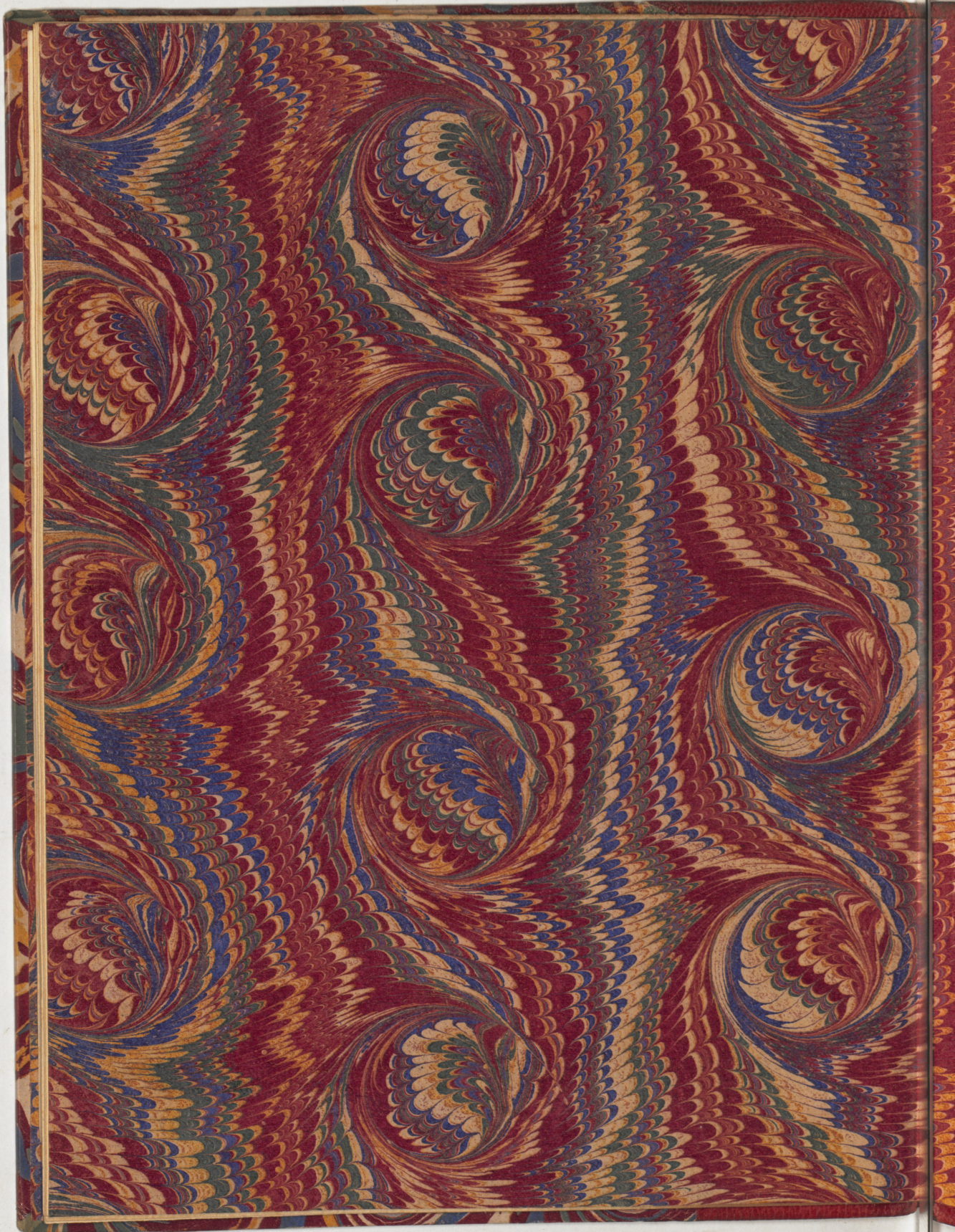
Et bien que vous euſſiez témoigné voſtre oppoſition à ce changement de Miniſtre, comme fait contre voſtre conſentement auant qu'on m'en euſt donné connoiſſance, on n'a pas laiſſé de chaffer avec outrage M. le Chancelier contre la Declaration & la liberté publique, de diſpoſer des Seaux, faire vn premier Miniſtre & vn Sur-Intendant, nonobſtant voſtre empeschement, & en meſme temps i'apris qu'on auoit donné ordre pour licentier ou charger leſdites troupes qui ſont ſous mon nom, pour à quoi paruenir plus facilement, V. A. R. ſçait qu'on a ſeparé celles qui ſont auſſi ſous ſon nom, du corps de l'armée dans la croyance que l'on a eu quelles n'authoriſeroit pas cette violence, ce qui eſtant vne entrepriſe contre voſtre autorité, & qui m'oſte la confiance que i'auois pris iuſques icy en vos paroles : Puis qu'il ſemble que l'on ait voulu faire voir par cette action, que l'on pouuoit tout ſans vous ; V. A. R. ayant meſme eu la bonté de me témoigner qu'après cette conduite, elle ne me pourroit plus donner de ſeureté ; I'ay eu raiſon de me perſuader que tout ce que la Cour auoit paru faire en ma faueur n'eſtoit que deguiſement pour me mieux ſurprendre, & V. A. R. ayant en ſuite déclaré au Roy qu'elle ne pouuoit plus aſſiſter à ſes Conſeils ; I'ay eſtimé que par vne retraite

il m'estoit permis de pouruoir à ma seufeté, ce que
 V. A. R. ayant mesme agréé : Je luy en rends mes
 tres-humbles remerciements, ne doutant point
 qu'elle ne vueille acheuer ce qu'elle a commencé, &
 que le Parlement qui verra que dans le commence-
 ment de la Maiorité, où le Roy n'a pas moins besoin
 de vostre assistance qui luy a tousiours esté si auan-
 tageuse, & d'un bon Conseil. en a fait vn contre
 vostre volonté, & que pendant la Regence sans ma
 participation tout composé de personnes engagées
 avec le Cardinal Mazarin, & qui d'ailleurs n'est pas
 moins contre la raison que sans exemple, puisque de
 droict les PP. du Sang sont Conseillers nez de l'E-
 stat, & que l'Histoire ne nous apprend point que
 dans l'aage où est à present le Roy, quelque abus
 quel'on ait fait de son autorité; son Conseil n'ait esté
 remply d'aucun Prince du Sang. Cette Compagnie
 iugera sans doute raisonnables, & secondera vos bô-
 nes intentions pour y apporter les remede des propor-
 tionnez à la grandeur du mal, & des suites que cet-
 te entreprise peut auoir, vous asseurant que i'y con-
 tribueray de ma part tout ce qui sera, en mon pou-
 uoir. Et que ie demeureray inseparablement atta-
 ché aux interets de V. A. R. avec tout le respect
 que ie dois

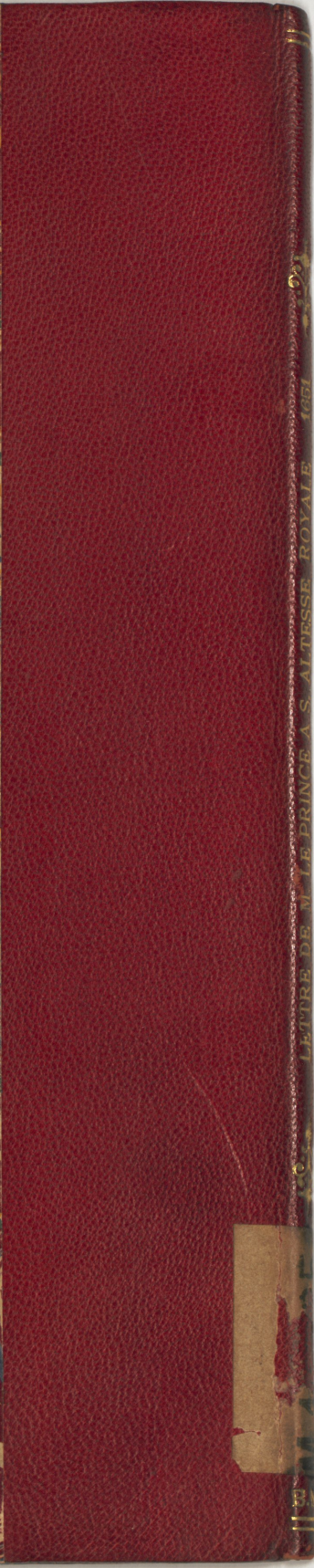
MONSEIGNEUR, de V. A. R.

Le tres-humble & tres obeissant seruiteur
 LOVYS DE BOVRBON.









C. G. LEBLANC, ÉDITEUR, 10, RUE DE LA HARPE, PARIS.
LETTRE DE M. LE PRINCE À S. ALTESSE ROYALE (1851)